

# Mémento

2024-2025

## Service Enfance Val du Layon



Service enfance jeunesse Val du Layon  
11 rue Rabelais - St Lambert du Lattay  
49750 VAL DU LAYON



[enfancejeunesse@valdulayon.fr](mailto:enfancejeunesse@valdulayon.fr)



06.18.20.85.92



[portail.berger-levrault.fr/mairievaldulayon49190](http://portail.berger-levrault.fr/mairievaldulayon49190)



‣ Directeur du service Enfance Jeunesse :  
Sébastien Brégeon - ☎ 06 08 05 94 17

‣ Administration :  
Nathalie BARRON - ☎ 06 18 20 85 92  
Mairie : ☎ 02 41 78 30 46

## ENFANCE

‣ Coordinatrice des activités Enfance :  
Elise GILBERT - ☎ 06 28 76 85 25



### St Lambert du Lattay :

‣ Référente restauration scolaire : Marylène MARIE  
‣ Référente périscolaire : Cécile HAUDRECHY

⋮ Restaurant scolaire : 02 41 74 04 03  
⋮ Coup de pouce : 02 41 91 18 32

### St Aubin de Luigné :

‣ Référente restauration scolaire : Nadège GUILLARME  
‣ Référente périscolaire : Justine GUÉRIFF

Ile aux enfants : 07 43 36 64 26  
Les animateurs et agents de restauration

## JEUNESSE

‣ Référent Jeunesse : ☎ 06 11 76 99 88  
‣ Animateur Jeunesse

## ÉCOLES

‣ École Freinet : ce.0490616d@ac-nantes.fr  
‣ École René Guy Cadou : ce.0490663e@ac-nantes.fr  
‣ École St Joseph St Lambert : stlambertdulattay.stjoseph@ec49.fr  
‣ École St Joseph St Aubin : staubindelaigne.stjoseph@ec49.fr

# Les activités et créneaux proposés

Vous retrouvez sur le planning de votre enfant les activités à réserver : périscolaire, repas et accueil de loisirs selon la période de l'année.

Lundi, mardi,  
jeudi et vendredi



Je réserve le créneau  
dont j'ai besoin :

7h00-8h20

OU

7h30-8h20

Repas

16h15/30- 18h00

OU

16h15/30- 18h30

OU

16h15/30- 19h00

Mercredi et  
Accueil de loisirs (ALSH)

Je réserve le créneau  
dont j'ai besoin :



7h00-8h30

OU

7h30-8h30

Matin  
(8h30-12h00)

OU

Après-midi  
(13h30-17h00)

OU

Journée  
(8h30-17h00)

ET

Repas  
*Réservation si besoin\**


17h00- 18h00

OU

17h00- 18h30

OU

17h00- 19h00

Le symbole  signifie que le créneau est réservé.

Sans ce symbole, pas de réservation.

*\*obligatoire en journée*

**Pour vérifier vos demandes via le portail :  
Mon espace citoyen > Mes demandes**

## POUR RAPPEL



Les agents du service enfance jeunesse ne sont pas autorisés à donner un médicament quelqu'il soit, même sur ordonnance (sauf PAI).

De même, aucun enfant n'est autorisé à apporter et à prendre en autonomie son médicament.



## Les délais

- Temps scolaire et mercredis : le périscolaire et la restauration

→ Avant 9h et 2 jours avant l'activité

Ex : Vous avez jusqu'au mardi et avant 9h pour annuler les activités du jeudi.  
Attention au week end, le samedi et le dimanche ne comptent pas !

Il faut faire votre demande :

- avant le jeudi 9h pour les activités du lundi
- avant le vendredi 9h pour les activités du mardi

- Accueil de loisirs (ALSH)

→ Petites vacances : 7 jours avant le début des 2 semaines de vacances

→ Grandes vacances : 2 dates :

- || 7 jours avant le début de la période en juillet
- || 7 jours avant le début de la période au mois d'août

Les réservations ouvrent en général 3 ou 4 semaines avant le début des vacances. Nous indiquerons les dates butoirs à ce moment-là.

Les délais nous permettent d'organiser l'encadrement des enfants au mieux, pour leur sécurité et leur bien-être. Ils permettent également à nos agents d'organiser et de planifier leurs activités.

## Absence/présence hors délai

### En cas d'absence

En cas d'absence, la plage horaire et/ou le repas réservés sont facturés.  
Si vous fournissez un justificatif médical sous 48h, pas de facturation.

 **Périscolaire/péricentre** : en cas de retard ou d'avance sur le créneau réservé

L'arrivée ou le départ de votre enfant est pointé normalement. Aucune pénalité pour vos retards ! Il est donc important de réserver le créneau le plus proche de vos besoins.

A noter : pour une arrivée AVANT 7h30 sans réservation, il faut impérativement prévenir le service enfance. Sinon, il est possible que nos structures ne soient pas ouvertes.

### En cas de présence sans réservation (péri et ALSH)

L'arrivée ou le départ de votre enfant est pointé sur tablette mais le tarif du 1/4 d'heure ou du créneau ALSH est doublé.

Le repas est lui, facturé 5 euros.

# Les tarifs 2024-2025



## Tarifs périscolaire, mercredi et accueil de loisirs

Tarifs			
Quotient familial	périscolaire (par 1/4 d'heure)	Mercredi et ALSH	
		demi-journée	journée
de 0 à 500 €	0,33 €	2,99 €	5,98 €
de 501 à 800 €	0,39 €	5,25 €	10,50 €
de 801 à 1200 €	0,46 €	6,30 €	12,60 €
de 1201 à 1400 €	0,51 €	6,93 €	13,86 €
+ de 1400 €	0,59 €	7,77 €	



## Tarifs restauration scolaire

Tarifs		
Quotient familial	Temps scolaire	ALSH et mercredi
de 0 à 500 €	1 € *	3,79 €
de 501 à 800 €		3,89 €
de 801 à 1200 €		4,02 €
de 1201 à 1400 €	4,17 €	4,17 €
+ de 1400 €	4,33 €	4,33 €

\* dispositif de l'État

 Et après le primaire ?

# Espace Jeunes

Dès le CM2, les jeunes peuvent être accueillis au sein de l'espace Jeunes grâce au dispositif "Pass'jeunes" mis en place.

Ces temps d'accueil libres ou organisés autour d'activités, de sorties, ou encore de projets sont encadrés par



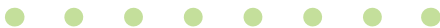
Rentrée 2024-2025 : si votre ado rentre en bème ou s'il n'est jamais venu à l'espace jeunesse, un simple dossier d'inscription est à remplir (QR Code ci-dessous). Il pourra ensuite profiter d'activités tout au long de l'année !

Durant les vacances scolaires, les activités varient et prennent forme selon les envies de jeunes. Sur les périodes scolaires, les ouvertures libres dans nos locaux continuent.

Pour contacter le référent :

☎ 06 11 76 99 88

✉ [jeunesse@valdulayon.fr](mailto:jeunesse@valdulayon.fr)



Pour accéder au portail famille  
ou au dossier d'inscription pour l'enfance ou la jeunesse,  
scannez le QR Code :

